Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_77-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_77 **Modification du tableau des effectifs –Service Enfance, éducation, jeunesse et sports (EEJS) : modification de la durée hebdomadaire de service (DHS)**

Rapporteur : R. Hénault

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La proposition de création de ces postes à temps complet répond à un souhait d'efficience du service et à une meilleure gestion du temps de travail.

- Les missions de l'agent sur le poste à 30h comprennent le service de lingerie, la restauration scolaire et le nettoyage des salles du complexe de Polignac. Les heures générées, à ce jour, pour l'entretien du linge, sont payées en heures complémentaires.
  Pour rappel, ce poste a été créé en 2025.
  Avec du recul et compte tenu du caractère répétitif de ces heures, il est donc proposé de les intégrer et de créer un poste à temps complet.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_77-DE

Afin de régulariser des heures complémentaires dans le temps de travail de cet agent du service Enfance, éducation, jeunesse et sports, il est proposé la modification de la DHS comme suit :

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Grade supprimé	Grade créé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 30h	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	Modification DHS	01/09/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 15 juin 2026,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 juin 2026,

AUTORISE la modification de la DHS comme indiquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.